

LA MÉDIATION FAMILIALE EN DEUX-SÈVRES

Les professionnels de l'ADSPJ, d'INTERMÈDE Nord 79, du Relais et de l'UDAF des Deux-Sèvres interviennent sur tout le département.



INTERMÈDE NORD 79

3 rue Du Guesclin // 79300 BRESSUIRE

06.72.28.02.03

mediation-familiale-tb@intermedenord79.fr

ADSPJ

23 rue Henri Sellier BP 3072

79012 NIORT Cedex

06.98.07.0568 // 05.49.77.18.70

mediation.familiale@adspj.fr

INTERMÈDE NORD 79

3 rue Du Guesclin // 79300

BRESSUIRE

06.72.28.02.03

mediation-familiale-tb@intermedenord79.fr



UDAF des Deux-Sèvres

171 avenue de Nantes CS 18519

79025 NIORT Cedex

06.75.02.02.78 // 05.49.04.76.32

mediationfamiliale@udaf79.asso.fr

Les structures intervenantes :



ADSPJ

23 rue Henri Sellier BP 3072
79012 NIORT Cedex
06.98.07.05.68
05.49.77.18.70
mediation.familiale@adspj.fr

Le Relais

2 place Bujault
79500 MELLE
06.77.70.97.49
05.49.27.74.14
mediation-familiale@lerelais79.fr

UDAF des Deux-Sèvres

171 avenue de Nantes CS 18519
79025 NIORT Cedex
06.75.02.02.78
05.49.04.76.32
mediationfamiliale@udaf79.asso.fr



ADSPJ

23 rue Henri Sellier BP 3072
79012 NIORT Cedex
06.98.07.05.68
05.49.77.18.70
mediation.familiale@adspj.fr

UDAF des Deux-Sèvres

171 avenue de Nantes CS 18519
79025 NIORT Cedex
06.75.02.02.78
05.49.04.76.32
mediationfamiliale@udaf79.asso.fr



Financée par :



santé
famille
retraite
services

Dans quelle situation puis-je faire appel à la médiation familiale ?

Je peux solliciter le service de médiation familiale en cas de conflits familiaux qui peuvent concerner :

- l'organisation suite à une séparation conjugale (résidence des enfants, contribution à l'éducation des enfants...)
- des décisions à prendre pour un parent âgé et/ou dépendant (obligation alimentaire, mesure de protection)
- le droit de visite des grands-parents
- la relation entre les parents et leurs adolescents
- l'organisation dans les familles recomposées
- une activité professionnelle familiale
- les successions



Comment se déroule une médiation familiale ?



Un **premier entretien d'information gratuit, individuel ou non**, pour faire connaissance et présenter les conditions et le déroulement d'un processus de médiation familiale.



Si les personnes concernées sont d'accord pour entrer en médiation, le Médiateur Familial, sans conseiller ni juger, va les amener à :

- ➔ **Partager** la situation telle que vécue par chacun
- ➔ **Exprimer** leurs besoins et leurs demandes
- ➔ **Retrouver** un mode de communication plus apaisé
- ➔ **Construire** une solution commune à leur(s) problématique(s) en fonction des besoins et possibilités de chacun

Ce processus court peut demander, selon les situations, 1 à 4 séances payantes, d'une durée de 1h30-2h, sur une période de 1 à 3 mois.



La médiation familiale peut donner lieu à un **accord écrit** que les personnes pourront décider d'**homologuer**.

Combien vais-je payer ?

Pour que l'aspect financier ne soit pas un frein à la médiation familiale, les tarifs sont ajustés en fonction des revenus nets.

Revenu Net	Tarifs
Revenu < RSA socle	> 2 €
RSA < Revenu < SMIC	> 5 €
SMIC < Revenu < 1550	> de 8 € à 10 €
1551 < Revenu < 2000	> de 13 € à 15 €
2001 < Revenu < 2500	> de 21 € à 25 €
2501 < Revenu < 3800	> de 35 € à 51 €
3801 < Revenu < 5300	> de 62 € à 85 €
Revenu > 5301	> de 100 € à 131 € (max)

Tarifs par séance et par personne (barème national CNAF)

Où ont lieu les séances ?

Les séances peuvent se dérouler dans des lieux adaptés sur l'ensemble du Pays Mellois (Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, La Mothe-St-Héray, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais) ainsi qu'à St-Maixent-l'École.

Je veux en savoir plus :

je contacte **Aurélie DUPUIS**

Médiatrice Familiale Diplômée d'État

au **05 49 27 74 14 - 06 77 70 97 49**

ou à **mediation-familiale@lerelais79.fr**

Du lundi au jeudi, de 8H30 à 17H30

Service financé par :



santé
famille
retraite
services



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Médiation Familiale en Pays Mellois et ses environs

Aider les familles en conflit
à recréer un lien
et décider ensemble



CONFIDENTIALITÉ

•
NEUTRALITÉ

•
IMPARTIALITÉ

•
INDÉPENDANCE

Un service de l'Association « Le Relais »